



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532517-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Publication électronique le : 23 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

SOUTIEN DES PORTEURS DES PLATEFORMES EXPÉRIMENTALES DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) 2026

(N°2025-564)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants et L.263-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités

humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) 2026 et à signer l'annexe 1 « demande de subvention et acceptation des engagements » jointe à la présente délibération.

Article 2 :

La recette visée au rapport et en annexe joints à la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Recette	C02-428N01	74713//93428	Dotation du fonds d'appui aux politiques d'insertion	300 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



PÔLE SOLIDARITÉS

Direction des politiques d'inclusion durable

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jérôme Pruvost

Chef du service insertion et emploi

Annexe 1 – Demande de subvention et acceptation des engagements

Demande de subvention et acceptation des engagements du porteur

Département du Pas de Calais dans le cadre de l'AMI 2026

« Soutien des porteurs des plateformes expérimentales des métiers de l'autonomie préalablement à la généralisation du dispositif », lancé par la CNSA

Je soussigné Monsieur Jean-Claude LEROY en qualité de Président du conseil départemental du Pas-de-Calais,

Conformément au cadre d'adhésion dédié à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien des porteurs de plateformes expérimentales des métiers de l'autonomie préalablement à la généralisation du dispositif »,

- Je m'engage à respecter l'ensemble des conditions décrites dans ledit cadre d'adhésion ;
 Le ou les référents de la plateforme, interlocuteurs opérationnels de la CNSA sont :

Référent 1 :

- Monsieur Potier Dominique
- Fonction : Chef du service de la qualité et des financements
Direction de l'Autonomie et de la Santé
- Adresse mél : [REDACTED]
- Téléphone : [REDACTED]

Référent 2 :

- Monsieur Pruvost Jérôme
- Fonction : Chef du service insertion et emploi
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
- Adresse mél : [REDACTED]
- Téléphone : [REDACTED]

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Règlement Général de la Protection des Données - Les informations recueillies par le Département du Pas-de-Calais font l'objet d'un traitement informatique sécurisé. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble de ces demandes doit être adressé, en justifiant de votre identité, par voie postale à : Conseil départemental du Pas-de-Calais- rue Ferdinand Buisson- 62018 Arras cedex 9- Le Délégué à la Protection des Données-, ou par mail à : Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).



PÔLE SOLIDARITÉS

Direction des politiques d'inclusion durable

*Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9*

Dossier suivi par : Jérôme Pruvost

Chef du service insertion et emploi

Annexe 2 – Acte d'engagement

Si la délibération n'a pas encore eu lieu à la date limite de dépôt des candidatures.

Acte d'engagement du Département du Pas de Calais dans le cadre de l'AMI 2026
« Soutien des porteurs des plateformes expérimentales des métiers de
l'autonomie préalablement à la généralisation du dispositif »,
lancé par la CNSA

Je soussigné Monsieur Jean-Claude LEROY en qualité de Président du conseil départemental du Pas-de-Calais,

Conformément au cadre d'adhésion dédié à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien des porteurs des plateformes expérimentales des métiers de l'autonomie préalablement à la généralisation du dispositif »,

- Je m'engage à respecter l'ensemble des conditions décrites dans ledit cadre d'adhésion ;
- Ce dossier est déposé sous réserve d'une validation par le conseil départemental du Pas de Calais qui délibérera le 08/12/2025. Le résultat du vote figurant sur la délibération sera communiqué expressément à la CNSA **avant le 15/12/2025 à 17h (heure de Paris), accompagné de l'annexe 1 ci-jointe, à l'identique, signée**. Si cette transmission n'est pas réalisée dans les temps, la candidature ne sera pas recevable.

Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice des Politiques d'Inclusion Durable,

Sabine DESPIERRE



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2026 SOUTIEN DES PORTEURS DES PLATEFORMES
EXPERIMENTALES DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE PRÉALABLEMENT À LA GÉNÉRALISATION DU
DISPOSITIF

Nom de l'Organisme porteur du projet : Conseil départemental du Pas-de-Calais

Titre : Professions Autonomie 62

Annexe 3 – Programme d'actions 2026

Présentation des objectifs poursuivis par Professions Autonomie 62:

1. Valoriser et sensibiliser aux métiers du secteur

- Déployer un plan de communication à destination du grand public
 - Sensibilisation via le site web du Département ;
 - Sensibiliser via des affiches publicitaires ;
 - Sensibiliser via la plateforme Prendre soin.

Ce sont des actions de promotion des métiers destinées à faire découvrir les métiers de l'autonomie, à donner de l'information concrète, créer des contacts directs entre le public et les professionnels prenant la forme de **forums ou salons de l'emploi et de la formation, portes ouvertes en entreprises ou centres de formation, d'ateliers pratiques et de démonstrations de savoir-faire, des conférences, témoignages et webinaire.**

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- France Travail.

Indicateurs CNSA :

- Nombre d'actions de la promotion des métiers.
 - Mettre en place des actions de sensibilisation et découverte des métiers du Grand Âge à destination des personnes en recherche d'emploi, et scolaires :
 - Présenter et valoriser les métiers exercés au sein des ESMS ;
 - Les Rendez-vous Professions Autonomie 62 ;
 - Mon rendez-vous digital Professions Autonomie 62 ;
 - Les clés pour réussir SAP ;
 - Animation escape game « les métiers des services à la personne » ;
 - Visites de structures pour sensibiliser les candidats.

Pilotes et contributeurs :

- ARS
- Conseil Départemental 62
- Région Hauts-de-France
- CARSAT
- France Travail

Acteurs locaux :

- Partenaires de l'insertion, emploi et formation présents sur l'ensemble des territoires

Indicateurs CNSA :

- Nombre d'évènements à l'initiative de la plateforme
 - Nombre d'évènements des partenaires
 - Nombre total des participants à ces actions de promotion
 - Nombre d'employeurs mobilisés
 - Nombre de partenaires mobilisés.
- Sensibiliser les professionnels de l'accompagnement :
 - Acculturation des conseillers France Travail via des journées dédiées aux professionnels de l'accompagnement ;

- Evènements ATTIRER en concertation avec des organismes de formation et recruteurs en concertation avec des acteurs du territoire ;
- Mise en place de tables rondes, d'échanges sur le secteur et des métiers entre recruteurs/organismes de formation/demandeur d'emploi.

Il s'agit d'informer et outiller les professionnels (Conseillers France Travail, Mission Locale, référents de parcours RSA) pour **développer leur compréhension** (évolution du métier, marché du travail, convention de la branche...), de **favoriser l'interconnaissance et échanger sur les bonnes pratiques**.

Pilotes et contributeurs :

- France Travail.

Indicateurs CNSA :

- Nombre de conseillers France Travail, Mission Locale, PLIE, référents RSA sensibilisés.
 - Sensibiliser les jeunes aux métiers du secteur :
 - Mobiliser le dispositif service civique à destination des jeunes.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62

Indicateurs CNSA :

- Nombre de services civiques mobilisés

2. Préparer et former pour permettre l'accès à l'emploi

- Améliorer l'insertion professionnelle des publics en facilitant leur immersion en entreprise :
 - Mobiliser la PMSMP via des immersions facilitées ;
 - Faire connaître les formations aides-soignantes, infirmiers en lien avec le Conseil Régional.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- France Travail
- ARS

Indicateurs CNSA :

- Nombre de PMSMP prescrites
 - Développer des actions Insertion-Formation-Emploi :
 - Mobiliser les actions préparatoires à l'emploi spécifique SAP et/ ou médico-social.

Développer les actions préparatoires à l'emploi dans les services à la personne qui permettent aux candidats de découvrir le secteur, acquérir les premiers gestes professionnels, découvrir et valider le projet professionnel en entreprise. D'une durée de 3 à 4 semaines, elles se déroulent **en amont d'une entrée en formation qualifiante et/ ou d'un emploi**.

Acteurs locaux :

- Employeurs
- Organismes de formation
- Partenaires de l'insertion
- Emploi et formation

Indicateurs CNSA :

- Nombre de préparatoires à l'emploi mobilisées
- Nombre d'employeurs mobilisés
- Nombre de candidats mobilisés
- Nombre de sorties post formation, emploi

o Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des publics :

- Développer les contrats en alternance dans les Services à la Personne et/ ou médico-social.

Développer en particulier les **contrats d'apprentissage** et **contrats de professionnalisation** dans les SAD via un parcours GEIQ.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62

Acteurs locaux :

- GEIQ Aide à Domicile HDF
- OF
- Professionnels de l'accompagnement

Indicateurs CNSA :

- Nombre de personnes en parcours GEIQ
- Nombre de personne en contrats d'apprentissage
- Nombre de personne en contrats de professionnalisation
- Nombre de personnes ayant obtenu une qualification et/ou un diplôme
- Nombre de personne en emploi (CDD , CDI)

3. Favoriser le recrutement

o Accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement :

- Mobiliser la plateforme numérique MonJob62.

Accompagner les employeurs dans leurs besoins en recrutement via Mon Job62 piloté par les Conseillers spécialisés en insertion par l'emploi répartis sur le Département (offres d'emploi, mises en relation...).

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62.

Indicateurs CNSA :

- Nombre d'offres d'emploi diffusées
 - Nombre d'employeurs mobilisés
 - Nombre de candidats mobilisés
 - Nombre de personnes à l'emploi et/ou formation
- o Développer les collaborations et rapprochements entre les structures de l'IAE et les employeurs de l'aide à domicile et du médico-social :

- Construire un parcours d'insertion professionnelle : de l'IAE au secteur médico-social ;
- Construire un parcours d'insertion professionnelle : de l'IAE au secteur de l'aide à domicile.

Expérimenter sur un territoire donné une coopération entre une Association Intermédiaire (AI) et des SAD permettant à la fois de professionnaliser les salariés en insertion et de répondre aux besoins des employeurs en terme de recrutement.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- ARS

Acteurs locaux :

- OPCO

Indicateurs CNSA :

- Nombre de SIAE mobilisées
- Nombre d'employeurs mobilisés
- Nombre de candidats mobilisés
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de sorties à l'emploi durable post parcours IAE

4. Accompagner les employeurs

- Permettre aux responsables d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) d'identifier les causes de l'absentéisme et d'y remédier :
 - Identifier les causes de l'absentéisme ;
 - Agir pour lutter ;
 - Optimiser les coûts liés à l'absentéisme.

Par groupe de 4 à 6 personnes les responsables de SAD **repèrent les causes de l'absentéisme et élaborent un plan d'action** pour y remédier.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- CARSAT

- Faire de la prévention des risques professionnels un élément central des organisations de travail :
 - Organiser la prévention des risques professionnels via le plan d'accompagnement des SAD ;
 - Financer des kits pour les TMS avec la dotation complémentaire ;
 - Financer des groupes d'analyse de pratique.

Depuis 2018, le département accompagne les services du domicile à faire de la **prévention des risques professionnels** un axe essentiel de leurs organisations de travail ; plus de 100 animateurs de prévention des risques professionnels ont été formés, plus de trente SAD ont travaillé aux solutions de **lutte contre l'absentéisme** et des services se sont regroupés pour **partager leurs bonnes pratiques**.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- CARSAT

- Accompagner les responsables d'ESMS sur des réflexions collectives permettant l'émergence de solutions problématiques identifiées par les acteurs :
 - Amener les responsables de SAD à questionner leur mode de management via les communautés de pratique.

Les responsables de SAD se trouvent au quotidien seuls à faire face à de nombreuses problématiques (RH, budgétaire, réglementaire...). Leur permettre de **sortir de leur isolement et de réfléchir collectivement aux solutions envisageables** répondant à des difficultés partagées par tous aura un double impact : contribuer à la bonne santé des services et **favoriser la coopération inter service territoriale**.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
 - Faciliter la montée en compétence des salariés en poste et adapter les savoirs faire à l'évolution des besoins des publics :
 - Financement de formations (hors OPCO) via la dotation complémentaire.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
 - Accompagner les ESMS à réfléchir sur leur organisation au travail :
 - Financement à l'accompagnement, la mise en place et la pérennisation des équipes autonomes ;
 - Accompagner à l'élaboration d'une stratégie de parcours d'intégration des nouveaux salariés.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
 - Financer des actions d'accompagnement dans l'emploi des nouveaux salariés dans l'optique de favoriser le maintien dans l'emploi :
 - Accompagner à l'élaboration des néo-salariés des métiers du Grand-Âge.

Suivi individualisé des salariés des métiers du grand âge nouvellement embauchés pour favoriser leur prise de fonction et **éviter tout risque de décrochage ou abandon** (*levée des freins liés à la mobilité, garde d'enfants, financiers, remotivation, médiation employeur...*).

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- France Travail

Indicateurs CNSA :

- Nombre total de personnes accompagnées
- Nombre d'employeurs mobilisés
- Nombre de sorties positives (CDD, CDI maintenus après 6 mois)
- Accompagner les SAD à mettre en place une mobilité facilitée pour leurs salariés et en adéquation avec les obligations légales :
 - Financement d'outil de gestion de parc mobilité et/ ou moyens humains ;
 - Financement d'un forfait mobilité ;
 - Convention avec les plateformes mobilités du Département MOBILISAD.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais souhaite accompagner les SAD dans le **déploiement d'un plan mobilité en indemnisant les surcoûts engendrés** et en rendant possible **l'octroi d'un forfait mobilité aux salariés du domicile**.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- France Travail

o Redonner du sens aux métiers de l'aide et du soin :

- Construction d'outils et moyens de communication via le Bien Parler ;
- Favoriser le maintien à domicile (binômes, heures complémentaires, accompagnement maintien à l'autonomie).

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62

Acteurs locaux :

- Services à Domicile
- Etablissements accueillant des personnes en situation de handicap

o Accompagner les SAD à diversifier leur offre de services :

- Financement des formations animateurs prévention ;
- Financement des heures de tutorat ;
- Financement des référents isolement ;
- Accompagnement à la mise en place de relayage.

Pilotes et contributeurs :

- Conseil Départemental 62
- CARSAT

Annexe 4 – Budget prévisionnel 2026 du porteur de projet

DEPENSES		RECETTES	
Postes Montants en € (TTC)		Postes Montants en € (TTC)	
Charges de personnel affectées au projet	185 000 €	Recettes hors subventions	200 000 €
Charges de personnel permanent	185 000 €	Ressources propres	200 000 €
Charges de personnel temporaire	€	Autres recettes – Ligne 1	€
		Autres recettes – Ligne 2	€
Achat de prestations (détailler)	2 000 €	Subventions acquises	300 000 €
Achat de prestations 1	2 000 €		
- <i>interventions de spectacle vivant dans le cadre d'événements</i>			
Achat de prestations 2	€	Subvention acquise – CNSA	300 000 €
		<i>Dont :</i>	
		- <i>subvention socle</i>	200 000 €
		- <i>enveloppe complémentaire</i>	100 000 €
Achat de prestations 3	€	Subvention acquise – Organisme 1	€
		Subvention acquise – Organisme 2	€
Dépenses annexes	13 000 €	Subvention acquise – Organisme 3	€
Achats (matières et fournitures)	€	Subvention acquise – Organisme 4	€
Publicité-Publications	3 000 €	Subvention acquise – Organisme 5	€
<i>Conception et impression de supports (flyers, affiches, plaquettes, signalétique).</i>			
• <i>Création ou mise à jour de visuels et contenus web.</i>			
• <i>Organisation de temps d'échanges : forums, réunions partenaires, journées thématiques.</i>			
Frais de mission, déplacements	7 000 €		
<i>Frais de déplacement pour les agents intervenant sur le terrain (visites, réunions partenaires, établissements, forums emploi...).</i>			
<i>Remboursement de transports en commun ou covoiturage.</i>			
Matériel dédié au projet	1 000 €	Subventions en cours de demande	€
Forfait de gestion administrative	2 000 €	Subvention en cours de demande – Organisme 1	€
<i>Fournitures (papier, badges, affichage, petit matériel de réunion).</i>			
<i>Licences ou abonnements numériques (visioconférence, stockage partagé, outils collaboratifs)</i>		Subvention en cours de demande – Organisme 2	€

<u>Autres dépenses liées au projet</u>	300 000 €	Subvention en cours de demande – Organisme 3	€
Autres dépenses 1	€		
Autres dépenses 2	€		
Autres dépenses 3	€		
TOTAL DEPENSES	500 000 €	TOTAL RECETTES	500 000 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Insertion par l'Emploi et partenariats stratégiques

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

RAPPORT N°70

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

SOUTIEN DES PORTEURS DES PLATEFORMES EXPÉRIMENTALES DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) 2026

Le présent rapport a pour objet de renouveler le partenariat entre la CNSA et le Département du Pas de Calais dans le cadre de la poursuite d'activité et la pérennisation de la plateforme départementale des métiers de l'autonomie « Professions Autonomie 62 » par la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Face à des besoins récurrents, le secteur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées rencontre des difficultés de recrutement. C'est pourquoi le Département, en sa qualité de chef de file des solidarités, s'est porté candidat à l'Appel à Projets de la CNSA pour développer une plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées 2021-2024 dans le cadre d'une logique de coordination avec tous les acteurs institutionnels.

Par cette démarche, il s'agit de mettre en place les conditions pour permettre aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et plus généralement aux publics en recherche d'emploi d'accéder à ce vivier d'emplois et ainsi aider à couvrir les besoins du secteur tout en favorisant l'insertion des personnes dans des emplois durables. La plateforme des métiers de l'autonomie s'inscrit pleinement dans les objectifs du Pacte des solidarités humaines, notamment au regard de ses ambitions 9 « Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent » et 10 « Renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun ».

Le dispositif de plateforme des métiers de l'autonomie repose sur quatre missions socles, lesquelles déclinent à l'échelle départementale les priorités du Pacte des solidarités : renforcer l'accès aux droits, accompagner les parcours d'insertion, soutenir les acteurs de terrain et favoriser la coordination des politiques sociales.

Depuis sa naissance, « Professions autonomie 62 » s'est construit autour d'une offre de services et d'accompagnement destinée à la fois aux employeurs du secteur et aux usagers (demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle, jeunes en réflexion dans leur poursuite d'études...). En guise d'illustration, le plan

d'accompagnement des Services Autonomie à Domicile (SAD) vise à prévenir les risques professionnels et réduire l'absentéisme, à faire évoluer les organisations de travail (équipes autonomes, pool de remplacement, plans mobilité entreprises), à former des professionnels en poste ou encore à faciliter l'intégration de nouveaux salariés. En parallèle, multiples actions de communication autour des métiers de l'autonomie ont pu être mises en place pour susciter de l'intérêt et créer des vocations (forums, webinaires, campagnes de communication grand public). Enfin les actions préparatoires à l'entrée en parcours qualifiant dédiées aux demandeurs d'emploi, essentiellement bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans, se sont étendues à l'ensemble du département ainsi que des actions de maintien dans l'emploi pour sécuriser les néo salariés du secteur dans leurs fonctions.

En octobre 2025, la CNSA a lancé auprès des 16 porteurs de plateformes expérimentales des métiers de l'autonomie déjà existantes sur le territoire national et ayant signé un avenant de prolongation pour 2025, un appel à manifestation d'intérêt « dit fermé » afin de poursuivre leur activité en 2026.

Les candidatures devant parvenir à la CNSA avant le 21 novembre 2025, l'annexe 1 « demande de subvention et acceptation des engagements » a été transmise complétée mais non signée à la CNSA (annexe 1) pour cette date, accompagnée de l'acte d'engagement signé (annexe 2).

Pour valider la recevabilité de la candidature, cette annexe 1 devra être transmise, signée, à la CNSA au plus tard le 15 décembre 2025 accompagnée des annexes 3 (programme des actions 2026), 4 (budget prévisionnel) et 5 (RIB du porteur). »

Si le projet du Département est retenu, il fera l'objet d'une décision du directeur de la CNSA qui précisera le montant de la subvention allouée dans la limite de 200 000 €.

Une enveloppe complémentaire d'un montant maximum de 100 000 € pourra être versée sous condition d'un cofinancement des acteurs de professions autonomie 62 (CARSAT, ARS, France Travail, Département, DDETS et Région) et après examen du compte rendu financier au plus tard le 31 juillet 2027.

Concernant la part départementale, il s'agirait de valoriser les actions d'insertion déjà développées dans le secteur de l'autonomie. Cette enveloppe couvrira ainsi pour partie les actions déployées au titre de la plateforme (annexe 4 – budget prévisionnel).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA 2026 et à signer l'annexe 1 « demande de subvention et acceptation des engagements » jointe au présent rapport.

La recette sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Recette	C02-428N01	74713//93428	Dotation du fonds d'appui aux politiques d'insertion	8 643 738	300 000

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY